

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des Territoires  
de l'Oise

Beauvais, le 7 décembre 2015

Direction Service de la Sécurité de l'Expertise et des Crises  
Affaire suivie par : Bruno SAIU  
Courriel : [bruno.saiu@oise.gouv.fr](mailto:bruno.saiu@oise.gouv.fr)  
N° Référence : lettre\_appel\_projets\_PDASR2016.doc

Le Préfet de l'Oise

à

« Destinataires in fine »

Objet : élaboration du Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) 2016  
PJ : liste des destinataires - fiche-projet

Au 30 novembre 2015, 61 personnes ont perdu la vie sur les routes de l'Oise, soit 25 de plus qu'en 2015. Après les améliorations de 2013 et 2014 en matière de sécurité routière, les 3 indicateurs spécifiques que sont les accidents, les tués et les blessés augmentent de nouveau.

Les efforts entamés par l'ensemble des partenaires doivent se poursuivre car la majorité de ces accidents mortels surviennent suite à une faute de comportement.

Notre mobilisation doit contribuer à la réalisation de l'objectif national fixé par le ministre de l'Intérieur en matière de sécurité routière qui correspond à faire passer le nombre de morts sous la barre des 2000 tués sur les routes d'ici à 2020.

Il nous revient de mettre en œuvre pour l'Oise le « plan départemental de sécurité routière (PDSR) 2015 – 2019 » signé le 20 octobre 2015. Si les contrôles et les sanctions rappellent aux usagers de la route que ce « territoire » doit être respecté pour le bien de tous, il n'en reste pas moins vrai que la pédagogie et les rappels incessants aux changements des comportements par les actions de prévention constituent également un facteur de l'amélioration des résultats.

La déclinaison annuelle du PDSR pour 2016 se traduira par un du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) qui permet à l'État de rassembler ses partenaires locaux autour des questions de la sécurité routière (services de l'État, collectivités territoriales, associations et entreprises volontaires) et de construire des solutions concrètes annuelles.

C'est pourquoi, pour élaborer le PDASR 2016, je vous prie de bien vouloir me faire part des actions que vous envisagez mener cette année, en précisant, si vous prévoyez de solliciter un financement ou un soutien en termes de moyens matériels ou humains. Je vous précise que ces demandes ne peuvent pas porter sur des projets d'aménagements routiers ou de voiries et que les subventions destinées à l'acquisition d'un radar pédagogique sont désormais hors critères.

Toute action financée, aidée ou portée dans le cadre du PDASR, devra donner lieu à un compte-rendu auprès du Cabinet afin d'évaluer la pertinence et la qualité des actions présentes dans le plan et, dans la mesure du possible, les améliorer.

Je vous remercie de bien vouloir, compléter l'imprimé de demande de subvention CERFA ci-joint et l'adresser par mail à l'adresse suivante : [pref-cab@oise.gouv.fr](mailto:pref-cab@oise.gouv.fr) et un exemplaire papier à l'adresse postale indiquée ci-après :

Préfecture de l'Oise  
Cabinet du Préfet  
1 place de la Préfecture  
60022 BEAUVAIS Cedex

Vous voudrez bien me transmettre le document pour le vendredi 5 février 2016, délai impératif.

Je connais votre implication personnelle et collective en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et vous remercie des suites que vous apporterez à ce courrier.



Emmanuel BERTHIER